



COMMUNE D'AWAE

DECISION N°001/D/BT/SG/C/AWAE /2025 PORTANT ATTRIBUTION DES LETTRES COMMANDES POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES DANS LA COMMUNE D'AWAE.

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'AWAE

*Vu la Constitution de la République du Cameroun ;
Vu la Loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
Vu la Loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des collectivités territoriales décentralisées ;
Vu le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
Vu le Décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu l'Arrêté N°204/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès de communes et communes d'arrondissement ;
Vu L'Arrêté N° 000155/A/MINDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune d'Awaé, Département de la Mefou et Afamba, Région du Centre ;
Vu La Circulaire N°00013995/C/MINFI du 31 Décembre 2024 Portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2025 ;
Vu La Décision n°000168/D/MINMAP/SG/DAI/MNAS du 24 Avril 2024 portant désignation d'une Présidente par intérim à la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la Commune d'Awaé et ses modifications subséquentes ;
Vu L'Appel d'Offres National Ouvert n° 001/AONO/CIPM/C/AWAE/2025 du 15 Mai 2025 pour les travaux de construction des infrastructures scolaires dans la Commune d'Awaé ;
Vu le Rapport de la Sous-Commission d'Analyse des Offres du 20 Juin 2025 ;
Vu le Procès-verbal d'examen du rapport de la Sous-Commission d'Analyse des Offres du 24 Juin 2025 ;
Vu la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics formulée par la lettre n°001/L/SG/CIPM/C/AWAE/ 2025 du 24 Juin 2025.*

DECIDE

Article 1 : Les Soumissionnaires ci-après sont attributaires des Lettres-Commandes pour les travaux de construction des infrastructures scolaires dans la Commune d'Awaé, ainsi qu'il suit :

LOTS	DESIGNATIONS	SOUMIS-SIONNAIRES	NOTE TECHNIQUE	MONTANT TTC (FCFA)	COÛT PREVISIONNEL TTC	DELAI EN MOIS	RANG
01	Construction d'un bloc atelier (Menuiserie et Maçonnerie) à la SAR/SM d'AKAK	CAMEROON FACTORING AND DEVELOPMENT TEL : 699 51 81 37	86,11%	29 988 497	30 000 000	03	1 ^{er}
02	Construction d'un bloc de deux salles de classe à l'Ecole Publique d'Essabi.	ETS CHAPY SERVICES TEL : 699 49 29 77	80,55%	18 999 936	20 000 000	03	1 ^{er}

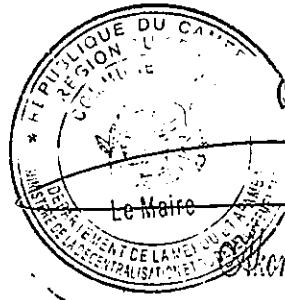
Article 2 : La Présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /

Awaé, le 02 JUIL 2025

Ampliations

- ARMP/CE
- DDMINMAP/MAF
- DD/MINTP/MAF
- CIPM/MAF
- ATTRIBUTAIRES
- Affichage Chrono/Archives.

Le Maire
(Autorité Contractante)



Chevalier de l'Ordre de la Valeur